

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition

écologique et solidaire

Transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 9 avril 2019

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR : TRAA1906139S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 19 avril 2018 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à M. Christian Marty, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à Mme Myriam Moutou, attachée principale d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux dépenses et recettes inférieures à 1 000 euros TTC liées à l'exécution des dépenses et recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite de ses attributions, à M. Albert Pasquarelli, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, chef de la subdivision « finances ».

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions, à :

M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

M. Rémy Mertz, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chargé de mission « régulation économique ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Mireille Diaz, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, gestionnaire finances ;

M. Djamel Khelif, agent contractuel, gestionnaire finances.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Martine Blasius, adjointe d'administration de l'aviation civile de première classe, chargée de voyages ;

Mme Marie-Christine Soulage, adjointe d'administration de l'aviation civile de première classe, secrétaire du département « gestion des ressources » ;

M. Thierry Para, adjoint d'administration de l'aviation civile principal de deuxième classe, chargé de voyage au sein du secrétariat de direction ;

Mme Nolwenn Lackner, adjointe d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances ;

M. Robin Wach, agent contractuel, chargé de voyages au sein du secrétariat des divisions techniques.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées aux articles 23 et 24 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Mireille Diaz, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, gestionnaire finances ;

M. Djamel Khelif, agent contractuel, gestionnaire finances.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Christian Marty, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Mme Myriam Moutou, attachée principale d'administration de l'État, chef du département « gestion des ressources ».

Article 9

La décision du 3 octobre 2018 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 9 avril 2019.

P. CIPRIANI